Novembre 1790 à septembre 1811: Crues de la LOIRE: le fleuve, les victimes, les espaces recouvert et les dégats

La Loire en crue

Par J.C. DUMORT historien amateur

Une crue de la Loire a eu lieu en novembre 1790. Deux sinistrés par cette crue ont déposé une requête auprès du directoire du département, afin d'être indemnisés, ou, plus probablement, d'obtenir un dégrèvement d'impôts. Il s'agit du sieur Daviau, fermier de la Bouverie et du sieur Blangy, maître de poste à Orléans et fermier de la métairie de Beaulieu. Le maire et les officiers municipaux dressent le 9 janvier 1791 l'état des pertes subit par les deux requérants[1].

A la Bouverie, la Loire a « tiré de la grange » des gerbes de blé non battu pour une valeur de cinq cent quarante neuf livres de grain et cent livres de pailles. Deux 'billotes' de foin, l'une de la récolte de 1788, l'autre de celle de 1790 soit environ deux cent quintaux, d'une valeur de six cent livres ont été enlevées. Les élus constatent aussi des pertes (dégâts) de quarante huit livres dans la maison et estiment à cinquante livres la perte de Daviau sur les « bleds », seigles et foins. Ils se disent incapables d'estimer la vache et le mouton que Daviau dit avoir perdus dans le sinistre. Ils constatent aussi que 25 arpents (7 hectares) de terres labourables et le tiers des pâtures ont été ensablés. Du fait de cet ensablement, Daviau réclame une diminution du bail. Ce bail a été passé le 21 février 1786 entre les Feuillants de l'abbaye de Saint-Mesmin et Daviau. Mais depuis la ferme a été vendue à la municipalité par décret de l'Assemblée nationale au titre de bien national. Les élus se déclarent d'accord pour que Daviau renonce, sans devoir verser d'indemnités, à son bail car cela rendrait plus rémunératrice la revente de la ferme, libre de bail.

Les dommages subis par l'autre sinistré Blangy sont les suivants : les semences de seigle ont été totalement enlevées sur 28 arpents (8 hectares) et non 32 comme l'a déclaré Blangy. La perte est de mille six cent livres *« eu égard que cette pièce de terre est susceptible de réensemencement en la présente année soit en orge, avoine ou bled de mars »*. Il y a aussi deux arpents de pré qui ne pourront rien produire cette année, soit une perte de trois cent livres. La requête de Blangy portait aussi sur des pertes en seigle et en pré pour 1789. Les élus disent ne pas pouvoir se prononcer sauf à *« dire que les glaces survenues en la même année peuvent avoir causé des dommages ».*

Loire (épaves)

Le 22 pluviôse de l'an III (10 février 1793), suite à la débâcle de la Loire, *« nous avons sauvé une superbe pièce de bois, propre à la marine marquée M de Cegé, un petit mat de 40 pieds, une charière* [?] *de bois de chêne neuve »*[2]*.* Les deux premières pièces sont déposées l'une à la ferme de la Bouverie, l'autre chez Jean Lhomme, à Fourneaux.

Loire (noyés)[3]

Le 15 floréal an X (5 mai 1802), un cadavre est découvert, plus qu'à demi-enterré, dans le sable à proximité de la ferme de la Bouverie à Chaingy. Ce peut être le cadavre d'une des trois personnes, probablement des Cambiens, qui ont péri en Loire le 3 pluviôse précédent. Il s'agit de (illisible) Bigot, Augustin Seigné et Aliot, garçon meunier. Le maire informe les parents de ces trois personnes. Nous ne disposons pas du résultat de la reconnaissance.

Le 26 septembre 1811, un cadavre, en état de putréfaction avancé, est découvert en bord de Loire, non loin de la Bouverie. Barthélemy Pelletier, officier de santé, est requis par le maire de Chaingy pour faire l'autopsie afin de découvrir les causes de la mort. L'état du cadavre ne permet qu'une estimation de l'âge : environ 16 ans. Par contre le maire et le médecin peuvent décrire les effets que porte le mort --des habits de marinier—et deux pièces caractéristiques : une agrafe d'argent décorée de deux ancres de marine surmontées d'une couronne impériale et portante trois initiales et des boutons en cuivre. Après la tentative d'autopsie, le corps est enterré immédiatement en bord de Loire. Alerté par la rumeur publique, Charles Meunier, marchand de bois et maître marinier, âgé de 43 ans et demeurant à Châteauneuf, se rend le 27 septembre à Chaingy et reconnaît les effets de Louis Antoine Cours, compagnon marinier à son service, qui est tombé, le 17 août, d'un de ses bateaux stationné à la Tour

neuve à Orléans. La mère de Cours et son beau-père confirment le lendemain l'identification de l'agrafe et des boutons. Les effets leur sont rendus et le maire les autorise à déterrer le corps pour lui donner une sépulture « ecclésiastique ».

1AmC, AD O supp 422, cote 11 O 2.

2 RmC.

3 AmC, AD O supp 422, cote 1 I 1.